

EMLPP-PASS Psy – Équipe Mobile Liaison Psychiatrie Précarité / Permanence d'Accès aux Soins de Santé Psychiatrie (CHAI)

EMPP - Equipe mobile psychiatrie-précarité

Equipe mobile

PASS – Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Qui est concerné ?

Adultes

Structure spécialisée dans
l'accueil d'un certain public :
Personne en situation de précarité
Personnes exilées

Domaines d'activités principaux

Accueil, information, conseils,
accès aux droits
Soutien aux personnes en
situation de précarité

Coordonnées

51 rue Thiers 38000 Grenoble

[04 56 58 83 70](tel:0456588370)

<https://ch-alpes-isere.fr/wp-content/uploads/2021/11/V1-plaquette-EMLPP-avec-compression.pdf>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des
intercommunalités

Présentation

L'équipe de l'EMLPP-PASS-PSY intervient à destination des personnes en situation de précarité souffrant de troubles psychiatriques. Cette équipe constitue une interface entre les secteurs de psychiatrie du territoire et les structures sociales. Elle dépend du Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI).

Objectifs & Missions

Elle vise à améliorer l'accessibilité et la continuité des soins psychiatriques pour les personnes précaires et/ou sans domicile fixe. C'est un dispositif d'accès aux soins avec pour objectif d'orienter vers les structures de soins de droit commun.

Nos missions : Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation d'exclusion sociale.

Aide à la continuité du soin

- Par le biais d'interventions de médiation entre le « sanitaire » et le « social ».
- Par le biais d'actions directes d'accompagnement et/ou de soutien.

L'accès aux droits sociaux

- Développer un travail de prévention et de lien avec les secteurs psychiatriques d'une part et avec les institutions sociales et associatives d'autre part.
- Centralisation : des informations et un « savoir-faire », permettant d'avoir une fonction de centre ressources pour les différents partenaires du réseau local.
- Soutenir les différentes équipes par une fonction « passerelle » et être présent sur une fonction d'aide aux aidants.

concernées

Voir la liste des communes concernées

Actions en direction des pôles psychiatriques

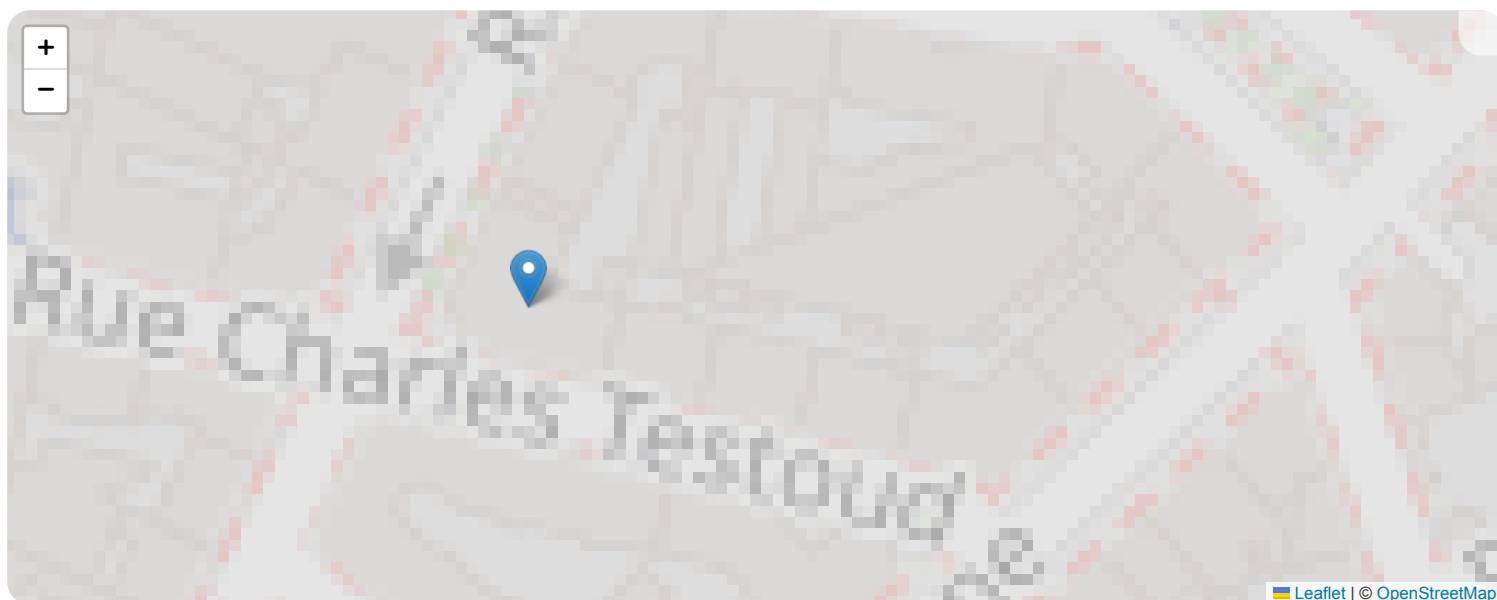
- Accompagner les patients
- Accompagner la demande des structures de soins
- Penser l'orientation des patients, en respectant un équilibre, une continuité des soins qui tiennent compte du territoire de vie des patients, le tout en relation directe avec les équipes intra-hospitalières, les équipes de CMP et les urgences.

Actions en direction des structures sociales et associatives

- Réalisation de maraudes
- Offrir une disponibilité aux structures sociales lors de sollicitations concernant des situations cliniques.
- Assurer les permanences dans les structures sociales avec pour objectif de favoriser l'expression d'une demande de soins de la part des accueillis et assurer un soutien aux professionnels et bénévoles de ces structures.
- Faire connaître aux partenaires sociaux les activités et structures des secteurs psychiatriques.

Equipe pluridisciplinaire

Un médecin psychiatre > Un cadre de santé > Trois infirmiers > Deux psychologues > Une assistante sociale > Une secrétaire



[Signaler une erreur](#) >